



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail

Hauts-de-France

SOLUTIONS
PRÉVENTION

PROS



LES AIDES FINANCIERES CARSAT

UNEA 07.04.2026

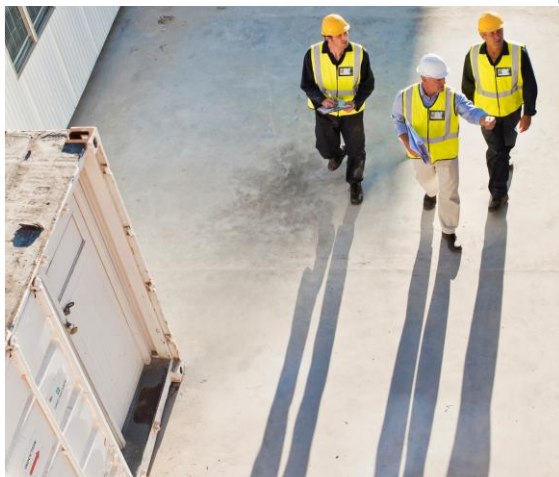
SOMMAIRE

01 LES CONTRATS
DE
PRÉVENTION

02 LES
SUBVENTIONS
PRÉVENTION
RISQUES
ERGONOMIQU
ES

03 LES
SUBVENTIONS
PRÉVENTION

LES MISSIONS DE LA CARSAT



**Offre de services
« Entreprises »**



**Offre de services
« Service
social »**



**Offre de services
« Retraite »**

1. PRÉPARER ET PAYER LA RETRAITE

Le salarié

Espace personnel sur
www.lassuranceretraite.fr + envoi d'un mail via la
messagerie sécurisée de l'espace personnel

L'entreprise

fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr

Nos missions :

- Suivre la carrière des assurés tout au long de leur vie professionnelle,
- Informer les salariés,
- Conseiller les futurs retraités,
- Payer les retraites.



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

2. ACCOMPAGNER LES ASSURÉS FRAGILISÉS PAR UN PROBLÈME DE SANTÉ OU DE PERTE D'AUTONOMIE

Le salarié peut prendre contact par mail :

3646

Flandres	servicesocial.flandres@carsat-nordpicardie.fr
Hainaut	servicesocial.hainaut@carsat-nordpicardie.fr
Lille - Douai	servicesocial.lilledouai@carsat-nordpicardie.fr
Roubaix /Tourcoing	servicesocial.roubaixtourcoing@carsat-nordpicardie.fr
Artois	servicesocial.artois@carsat-nordpicardie.fr
Côte d'Opale	servicesocial.cotedopale@carsat-nordpicardie.fr
Somme	servicesocial.somme@carsat-nordpicardie.fr
Aisne	servicesocial.aisne@carsat-nordpicardie.fr
Oise	servicesocial.oise@carsat-nordpicardie.fr

Nos missions :

- Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins,
- Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle,
- Contribuer au maintien à domicile,
- Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs.



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France

3. ACCOMPAGNER TOUTES LES ENTREPRISES DES HAUTS-DE-FRANCE

L'entreprise
peut
prendre
contact :

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

L'agent de secteur

Ligne employeur :
36 79 (Service gratuit + prix d'un appel)

Nos missions :

- Accompagner les employeurs, prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention,
- Cibler les risques professionnels majeurs,
- Fixer le taux de cotisation des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

CONTRATS DE PRÉVENTION

Signés entre une Carsat ou CGSS et une entreprise (moins de 200 salariés)

- Adhésion à une Convention Nationale d'Objectifs (CNO)
- Finance du conseil et des équipements en appuyant un projet global de prévention au sein de l'entreprise, et portant a minima sur les priorités de prévention
- Intègre une notion d'innovation : exemple diffusable auprès des autres entreprises.
- En 2026 : Budget 3,5 M€



CONTRATS DE PRÉVENTION

Référence	Libellé	Date d'expiration	Codes risques concernés	CTN concernés
I017	Propreté	20/05/2029	747ZF	I - Activités de services II (intérim, santé, nettoyage...)
I016	Secteur sanitaire et médico-social / Aide et soin à domicile	29/06/2027	751CC, 751CE, 851AC, 851AD, 853AB, 853AC, 853AD, 853BA	I - Activités de services II (intérim, santé, nettoyage...)
H018	Commerces de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale et traiteurs, organisateurs de réception	02/07/2027	801ZA	H - Activités de services I (banques, assurances, administrations...)
H017	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	02/02/2028	801ZA	H - Activités de services I (banques, assurances, administrations...)
C048	CNO Transversale - Prévention des TMS et des accidents liés aux activités de manutention manuelle et de port de charges	16/02/2030	222CD, 371ZF, 602BD, 602MG, 602NA, 631BE, 631EE, 634AA, 641CA, 744BB, 746ZB, 747ZE, 748GB, 851JA, 900AA, 900BF, 921CC	C - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

<https://www.ameli.fr/lille-douai/entreprise/tableau-cno?page=2>

CONTRATS DE PRÉVENTION

de 1 à 199 salariés

Les Contrats de Prévention

Comment formuler sa demande ?

contratprevention@carsat-nordpicardie.fr

Comment en faire la demande ?



SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Pour qui ? toutes les entreprises relevant du régime général ainsi que les travailleurs indépendants cotisant à l'assurance volontaire (AVAT)

Pour quoi ? Une subvention permettant

- le financement d'équipements, de prestations ou de formations;
- la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques;
- L'aménagement d'un poste de travail (au sens PDP)

Quels risques visés ? Les TMS :

- Les manutentions de charges, lourdes et répétitives
- Les postures pénibles définies comme positions forcées
- Les vibrations mécaniques transmises à l'ensemble du corps

SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Etre adhérent à un SPST (*y compris service autonome*)
- Avoir réalisé et mis à jour son DUERP depuis moins d'1 an (sauf pour les entreprises <11 salariés, sauf nécessité),
- Informer les IRP,
- Ne pas faire l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire,
- Ne pas avoir de contrat de prévention en cours ou au cours de deux années précédant sa demande,
- Ne pas avoir bénéficié de + 300 000€ d'aides publiques sur les 3 dernières années ! **NOUVEAU !**
- Être à jour des cotisations ATMP.

Travailleurs indépendants ayant souscrit à l'AVAT qui ont leurs critères d'éligibilité propres :

- Être à jour des cotisations sociales et adhérer à l'AVAT,
- Justifier que l'entreprise n'emploie pas de salariés à la date de la demande.

Simulateur disponible sur Ameli.entreprises :

<https://view.genially.com/6748301b39942a7081ae3032>

1- ACTION DE PREVENTION

« EQUIPEMENTS/ FORMATIONS/ DIAGNOSTICS »

Liste limitative d'équipements génériques et éprouvés en prévention
Respect d'un cahier des charges

1- équipements de transfert : lève-personnes sur rails (config en H) en éts sanitaires ou médico-sociaux, avec moteurs et harnais ; potence de levage fixes ; portiques et ponts roulants – tonnage limité à 2 T, palonniers, préhenseurs, tubes de levages ; monte-charges pour les secteurs déménagement, restauration/métiers de bouche, et construction

2- équipements roulants : tracteurs pousseurs/timons électriques/roues motorisées – diable monte-escaliers électriques – brouettes électriques – chariots de manutention automoteurs à conducteur accompagnant / à conducteur porté – rolls, bacs et chariots de picking à niveau constant

3- plans de travail réglables en hauteur : tables élévatrices motorisées – plateformes à maçonner – recettes à matériaux

1- ACTION DE PREVENTION

« **EQUIPEMENTS/ FORMATIONS/ DIAGNOSTICS** »

4- autres équipements spécifiques :filmeuses / housseuses – élévateur de véhicules légers - système de bâchage/débâchage automatique de bennes – **auto-laveuses compactes** – démonte-pneus - lèves-roues – équilibreuse de roues - lave-verres avec osmoseur – bacs à shampoing et sièges de coupe à réglage électrique en coiffure – vitrines métiers de bouche – rails de manutention de carcasses de viande – lève-lits électriques ou à énergie autonome

5 - équipements anti-vibratiles: outils portatifs (meuleuses, ponceuses, polisseuses : valeur lim expo vibrations) – machines de serrage portatives – sièges à suspension – matériels de compactage avec commande à distance – matériel de démolition électrique à commande à distance

1- ACTION DE PREVENTION

« EQUIPEMENTS/ FORMATIONS/ DIAGNOSTICS »

L'offre déployée par les organismes de formation (OF) habilités par l'INRS et le réseau Carsat

Formations dirigeants et/ou personnes ressources :

- Interprofessionnel :

« Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS »,

« Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'entreprise »,

« Devenir chargé(e) de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement »

- Sectoriel :

« **Développer et manager la prévention des risques** » (SMS, Transport, Aide à domicile, Propreté),

« **Devenir animateur de prévention** » (SMS, Transport, Aide à domicile et Propreté),

« acteur PRAP IBC », « acteur PRAP 2S », « acteur prévention secours » APS ASD et TR

Formations de formateurs (OF exclus)

1- ACTION DE PREVENTION

« EQUIPEMENTS/ FORMATIONS/ **DIAGNOSTICS** »

- **Exigences concernant le choix du prestataire** → doit correspondre à l'un des profils suivants :
 - inscrit sur la liste des intervenants en prévention des TMS proposée par les caisses régionales
 - ergonomiste au sein d'un SPST si la prestation est facturée,
 - intervenant dans la démarche ADAPT-BTP proposée par l'OPPBTP,
 - chargé de mission ARACT,
 - consultant inscrit comme IPRP auprès de la DREETS

- **Exigences concernant la qualité du diagnostic produit** → doit restituer les points clés suivants
 - le contexte de l'entreprise et sa situation en matière d'AT/MP notamment TMS
 - les raisons motivant la réalisation d'un diagnostic,
 - la méthodologie (conditions d'association et de participation des salariés et des IRP au projet),
 - un descriptif précis de l'activité réalisée et des contraintes physiques et organisationnelles associées,
 - un plan d'action en cohérence avec le diagnostic

2- ACTION DE SENSIBILISATION

Objectif :

Participer au financement d'actions de sensibilisation et de communication des risques ergonomiques à destination des salariés.

Modalités :

- Plusieurs types d'actions peuvent être financés :
 - Infographies print (papier) ou web : création d'infographies (affiches, modes opératoires) pour la prévention des risques ergo, documentation ...
 - Évènementiel interne de sensibilisation aux risques ergonomiques (frais de logistiques, frais de prestation de type animation/préparation/bilan externe par un prestataire)
- Une attestation sera demandée afin d'informer du format utilisé et du projet réalisé.

3- LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif :

Participer au financement de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail d'un salarié s'inscrivant dans une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle.

Modalités :

- 1 demande pour 1 salarié pour l'ensemble des dépenses (travaux, équipements, prestations associées).
- Une copie de l'annexe 4 de l'arrêté du 16 octobre 2017 fixant le modèle d'avis d'aptitude, d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de proposition de mesures d'aménagement de poste dûment complétée par le médecin du travail.
- 1 attestation de l'employeur justifiant que le salarié occupe un poste l'exposant aux facteurs de risques ergonomiques

4- SALAIRES DE PREVENTEUR

Objectif :

Permettre aux entreprises d'acquérir en interne les compétences nécessaires à l'animation et la mise en œuvre d'un projet de prévention des risques ergonomiques.

Modalités :

- Participation forfaitaire au financement des frais de personnel d'un salarié dédié à la prévention, qu'il soit en CDD ou CDI.
- Contrat de travail du salarié /avenant . Le titre du poste doit être explicitement lié à la prévention.
- Attestation type justifiant que le poste occupé par le salarié est directement lié à des actions de sensibilisation et de prévention des facteurs de risques ergonomiques.

REGLES DE GESTION

Période de validité

La demande d'aide doit être réalisée l'année de la livraison de l'équipement : *En 2026, les demandes concernent les investissements réalisés en 2026*

Financement

70% du montant HT, sur facture acquittée uniquement

Subvention minimum = **500 €** (investissement mini 715€) ! **NOUVEAU !**

Plafond 25 000€ pour chaque action

Cumul jusqu'à 75 000€ (Pour les entreprises >200 salariés = 25 000€)

Une **convention** est **signée** entre l'entreprise et la Carsat dès lors que l'entreprise bénéficie de + de 23 000€ de subvention sur une année civile. ! **NOUVEAU !**

BILAN NATIONAL 2025

3 CTN (Métallurgie, Alimentation, Santé / Aide et Soins / Nettoyage / Travail Temporaire) mobilisent près de 65% des demandes et des paiements

Une subvention portée majoritairement par les **actions de prévention**

Libellé du point subventionné de la demande	Nombre de demandes	%
Auto-laveuses	2530	20,00%
Transpalettes électriques	1783	14,09%
Lave-verre avec osmoseur	1542	12,19%
Salaires de préventeurs	1511	11,94%
Démonte-pneus, équilibreuses de roues et lèves-roue	696	5,50%
Chariots de manutention automoteurs à conducteur accompagnant	643	5,08%
Elévateurs de véhicules légers	489	3,87%
Bacs à shampoing et sièges de coupe électrique	400	3,16%
Tables élévatrices motorisées	356	2,81%
Aménagements de postes Pdp	310	2,45%
Monte-charges	285	2,25%
Tracteurs pousseurs, timons électriques, roues motorisées, diables monte-escaliers électriques et brouettes électriques	284	2,24%
Préhenseurs, palonniers et tubes de levage	283	2,24%
Chariots de manutention automoteur à conducteur accompagnant	196	1,55%
Filmeuses housseuses	185	1,46%
Potences de levage fixes	158	1,25%

CTN	Demandes terminées et payées 2025	%	Montants payés 2025	%
AA	2355	18,62%	35 075 342	20,05%
BB	1376	10,88%	21 769 281	12,45%
CC	1131	8,94%	15 320 307	8,76%
DD	3905	30,87%	51 708 329	29,57%
EE	253	2,00%	3 779 117	2,16%
FF	335	2,65%	5 609 339	3,21%
GG	972	7,68%	10 428 878	5,96%
HH	368	2,91%	4 496 314	2,57%
II	1933	15,28%	26 378 215	15,08%
ZZ	23	0,18%	330 655	0,19%
Total général	12651	100,00%	174 895 778	100,00%

SUBVENTION PRÉVENTION

- RPS Accompagnement
 - AmianteTOP BTP
 - Construction de maisons individuelles
 - Prévention Chutes
 - Subvention régionale Culture de prévention
 - Subvention régionale Métiers de bouche
 - Subvention régionale Risque routier
- Captage fumées de soudage
 - Captage fumées de diesel
 - Captage Cabine de peinture
 - Captage préparation / nettoyage peinture
 - Captage zone de préparation
 - Captage réseau haute dépression
 - Captage réseau prothésistes dentaires
 - Risques chimiques équipements
 - Risques chimiques Formations Accompagnement
 - Poussières de farine
 - Poussières de bois (4)

SUBVENTION PRÉVENTION

- Un dispositif transversal ou sectoriel pour les entreprises de **moins de 50 salariés**
- Un ciblage sur un risque ou secteur d'activité, en lien avec les priorités de prévention : équipements, conseil / accompagnement, formation, ...
- Un déploiement grâce aux relais des partenaires, fournisseurs, branches professionnelles et d'une communication institutionnelle
- Une aide maximale de **25 000 €**, une participation plafonnée à 70% du montant HT de l'investissement de l'entreprise
- Enveloppe budgétaire régionale annuelle

SUBVENTIONS PRÉVENTION

➤ Conditions d'attribution (1/2) :

- Effectif de l'entreprise inférieur à 50 salariés au régime général
- Être à jour de ses cotisations URSSAF
- Document unique d'évaluation des risques à jour depuis moins d'un an
Représentants du personnel informés de la démarche
- Adhésion de l'entreprise à un service de santé et de prévention au travail
- Respect du règlement des minimis
- Disponibilité budgétaire de votre Caisse régionale

SUBVENTIONS PRÉVENTION

➤ Conditions d'attribution (2/2) :

- Investissements qui respectent les **conditions générales** d'attribution et qui sont conformes au **cahier des charges de la subvention**
- **Les équipements** doivent être **neufs** et ne peuvent pas être financés par crédit-bail, leasing ou sous la forme d'une location de longue durée

SUBVENTION PRÉVENTION / MODALITES D'OBTENTION

<https://youtu.be/8Qk6vNJSme0>



OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

[HTTPS://WWW.AMELI.FR/LILLE-DOUAI/ENTREPRISE/SANTE-TRAVAIL/PREVENTION/AIDES-FINANCIERES/SUBVENTIONS-1-50-SALARIES/PREVENTION-RISQUES-ERGONOMIQUES](https://www.ameli.fr/lille-douai/entreprise/sante-travail/prevention/aides-financieres/subventions-1-50-salaries/prevention-risques-ergonomiques)



The screenshot shows the Ameli.fr website interface. At the top left is the logo for 'l'Assurance Maladie' with the tagline 'Agir ensemble, protéger chacun' and the website address 'ameli.fr'. To the right is a search bar with a magnifying glass icon and the text 'Rechercher'. Below the header is a breadcrumb trail: 'Entreprise > Santé au travail > Solutions de prévention > Aides financières'. A blue button with a left-pointing arrow and the text '< Retour' is positioned to the left of the main heading. The main heading is 'Aides financières' in a large, bold, dark blue font. Below the heading are four blue arrows pointing to the right, each followed by a category of aid: '→ Entreprises de 1 à 49 salariés', '→ Entreprises de 50 à 199 salariés', '→ Entreprises de plus de 200 salariés', and '→ Travailleurs indépendants'.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

contratprevention@carsat-nordpicardie.fr

